

MÉMOIRE

sur les défis, orientations et pistes d'actions
dans le cadre de l'élaboration d'une
Vision stratégique du développement
pour l'ensemble du territoire de la Communauté
métropolitaine de Québec

« Mieux préserver et mettre en valeur notre héritage »

présenté par



La Société d'art
et d'histoire de Beauport

Depuis 1983

Octobre 2004

L'ADÉQUATION ENTRE VOTRE VISION ET NOS ESPOIRS

*« L'aménagement du territoire s'avère la **première tâche** de la Communauté métropolitaine de Québec. Le but est d'assurer une cohérence métropolitaine aux nombreux gestes d'aménagement que posent les municipalités et les MRC et les intervenants privés et publics.(...), Les manières dont on occupe le sol transcendent les limites municipales »*

(mais également les intérêts particuliers)*.

« Planifiés dans le respect des territoires et de leur spécificité, les choix cruciaux liés à l'aménagement façonneront le développement du territoire pour des décennies à venir. Chaque décision doit être sérieusement mûrie, justifiée et appliquée avec doigté. »

CMQ, Vision stratégique du développement, page 35

oooOOOooo

L'aménagement respectueux des spécificités s'avère d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'aires culturelles et patrimoniales d'établissements anciens comme on en retrouve tellement sur les Côtes de Beauport et de Beaupré.

Nous vous demandons **D'ASSURER CETTE COHÉRENCE MÉTROPOLITAINE** dans un constant souci de mieux préserver et mettre en valeur cet héritage patrimonial et historique, facteur identitaire fragile et unique, un témoignage du passé, mais également une référence en matière de qualité de vie pour les générations futures.

**La Société d'art et d'histoire de Beauport*

Introduction

Créé le 6 mai 1964, l'arrondissement historique de Beauport a été agrandi le 3 juillet 1985. Il s'étend sur quelque sept kilomètres, le long du chemin Royal et de l'avenue Royale, depuis la rue des Martyrs à l'ouest jusqu'à la jonction de l'avenue Royale et du boulevard des Chutes à l'est. Outre cette vaste zone d'intérêt culturelle et patrimoniale, Beauport recèle de très nombreux sites, parcelles, quartiers, Bourgs naissants et artères de grandes importantes historiques et patrimoniales.

Pour ne mentionner que certains, les anciens rangs d'arrière-fiefs dont celui de St-Joseph, mais également, Ste-Thérèse et St-Michel qui ne se limite pas à la seule artère portant leur nom. La rue du vieux Moulin à Giffard (quartier du Vieux-Moulin) et ses artères contiguës, le manoir Montmorency et ses bâtiments attenants, les rivières Montmorency et Beauport et leurs rives d'une exceptionnelle richesse naturelle et dans plusieurs cas archéologiques, l'estuaire du lac Du délaissé au Camping municipal de Villeneuve, et bien sûr, les maisons bourgeoises de campagne du quartier Éverell longeant le boulevard Ste-Anne, mais également sertie dans la falaise et en haut de ladite falaise jusqu'au boulevard des Chutes. Enfin, plusieurs artères du quartier Giffard dont notamment, le coteau de Giffard, première zone d'établissement et ayant servis de quartier général au marquis de Montcalm en 1759. Bref, l'arrondissement de Beauport regroupe en son sein près d'un millier de site et de bâtis d'intérêt patrimonial dont à peine un peu plus de la moitié se retrouve, proprement dit, à l'intérieur de l'arrondissement historique.

La côte de Beauport a fourni des terres fertiles ainsi que des carrières de pierres qui ont fait la réputation de Beauport dès le XVII^e siècle. L'industrie a pris son essor au cours des dernières décennies du XVIII^e. Les rivières Beauport et Montmorency ont suscité l'apparition de moulins, scieries, fabriques et centrales hydrauliques. La côte de Beauport a aussi été le théâtre d'événements militaires de la fin du XVII^e siècle (l'invasion de Phipps) jusqu'à l'invasion américaine en 1775. Enfin, Beauport fut également le grenier maraîcher de Québec avec ses vastes terres agricoles de l'arrière-fief dont subsistent de très nombreux témoins (granges, croix de chemin, maisons, et infrastructures diverses).

Selon la topographie, l'hydrographie et les zones d'exploitation du sol et des forêts, l'implantation domiciliaire s'est d'abord effectuée le long du chemin principal et n'a pénétré à l'intérieur des terres qu'au milieu du XVII^e siècle, lorsque les concessions ont envahi les terres d'arrière-fiefs.

Ce sont principalement les éléments relatifs au milieu humain qui ont justifié la création de l'arrondissement historique de Beauport, puis son agrandissement. Une dernière étape absolument nécessaire reste à accomplir, celle de désigner des zones sensibles et à

protégées hors de l'arrondissement historique par une réglementation et un plan de gestion urbanistique (PIIA, plan d'aménagement, agrandissement de l'arrondissement historique, citations, comité de suivi, révision du zonage, CCU patrimoine, Conseil du patrimoine,...) auxquels la Société d'art et d'histoire de Beauport demande d'être étroitement associée comme ce fut le cas avant la fusion avec la ville de Québec. En effet, sous l'ancienne administration, les représentants de la SAHB siégeaient de plein droit au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Beauport pour les dossiers en matière de patrimoine.

L'arrondissement de Beauport présente un paysage diversifié. Divers types architecturaux s'y trouvent, témoin de l'architecture du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. La végétation comporte des couverts végétaux matures, des cours d'eau et des ravins de grandes envergures. La linéarité des parcours, la prédominance de l'architecture domestique et la distance entre les bâtiments renforcent le caractère de l'arrondissement Beauport qui allie la trame urbaine et le paysage agricole.

Le caractère sinueux et les variations d'altitude des anciens chemins ferment les perspectives de telle sorte que l'arrondissement est perçu comme une succession de plans de profondeurs variables le long de quelques axes principaux. Il en résulte, pour l'essentiel, des effets de regroupement selon l'alignement plus ou moins important de maisons villageoises appartenant à diverses époques.

Formé à partir de quatre agglomérations côtières, l'arrondissement historique est ponctué par des éléments identitaires forts. Les églises de Beauport, Villeneuve et Courville constituent des points de repère importants. Le tracé des rues secondaire et l'orientation du parcellaire sont tributaires du découpage des terres sous le Régime français. Les rues ne coupent pas le chemin principal, de sorte qu'aucune intersection importante n'est formée.

L'implantation suit le modèle rural caractérisé par une orientation oblique, des marges avant plus ou moins prononcées et des marges latérales variables. Les habitations présentent généralement un et demi à deux étages, sur sous-sol généralement élevé. Elles sont de plan rectangulaire ou presque carré, coiffées de toits à larmier à deux versants, brisés à deux ou à quatre eaux, en pavillon, à croupes, à deux versants à pente faible ou plats. Les maisons les plus anciennes sont construites en pierre provenant des carrières voisines, tandis que les résidences plus récentes sont plus souvent en brique.

L'arrondissement de Beauport se distingue également par son milieu naturel ; il est tributaire de l'implantation seigneuriale, de l'essor et de l'importance des cultures, mais également des industries extractives et artisanales et, dans une moindre mesure, du développement des moyens de transport qui a permis une plus grande mobilité des travailleurs.

Enjeux et propositions

« *Mieux préserver et mettre en valeur notre héritage* »

La richesse de l'arrondissement de Beauport est matérielle. L'habitat est sa fonction principale. Sa sauvegarde repose sur la préservation de l'intégrité du chemin Royal et de l'avenue Royale et des habitations qui bordent les rangs et les bourgs naissants, le développement d'outils de sensibilisation à la conservation du patrimoine, la fréquentation de l'arrondissement et la diffusion de la connaissance sur l'histoire et le patrimoine. La mémoire des lieux, des événements et des modes de vie débordent largement les limites de l'arrondissement historique : l'histoire militaire de la côte de Beauport et son passé agricole et industriel ont façonné les villages qui le constituent aujourd'hui.

Plutôt que de représenter une époque ou une architecture unique, un peu partout dans l'arrondissement de Beauport, des îlots, des trames, des sites et des aires d'établissements anciens ont cette particularité de renfermer des bâtiments, des parcours mères et des ensembles diversifiés quant à leur ancienneté et leurs formes, qui témoignent de tous les stades de son développement. Exceptionnel pour la quantité et la qualité de son architecture, le patrimoine de Beauport est intimement relié aux événements et à l'histoire de ses résidents, mais également au sort de Québec qui, en partie, y dépendait tant militairement et économiquement.

La sauvegarde de l'arrondissement de Beauport repose sur la préservation de l'intégrité des parcours mères comme le chemin Royal, les rangs d'arrière-fiefs et de l'avenue Royale, le développement d'outils de sensibilisation à la conservation du patrimoine, la fréquentation de l'arrondissement et la diffusion de la connaissance sur le patrimoine.

- **Préserver l'intégrité du parcours linéaire et des parcours mères**

L'avenue Royale constitue une voie de circulation structurante à partir de laquelle plusieurs activités connexes ont été implantées. Elle donne accès aux secteurs résidentiels du sud de Beauport et constitue un attrait touristique et culturel de première importance. Les visiteurs y retrouvent une richesse architecturale unique, des commerces spécialisés et des activités à caractère culturel. Ils ont aussi l'opportunité de séjourner dans des endroits offrant un cachet local et une ambiance chaleureuse.

L'ancien chemin du Roy constitue l'axe principal de l'arrondissement historique de Beauport. L'artère a subi deux ruptures importantes dans les secteurs de Giffard (devenu quartier du Vieux-Moulin) et de Villeneuve. De même, d'autres parcours mères comme la

rue Seigneuriale, les rangs St-Joseph, St-Michel et Ste-Thérèse et leurs rues attenantes (Bertrand, La Ferté, etc.) témoignent de l'ancienneté de l'occupation ¹

- **Rétablir et protéger le parcours patrimonial de l'ancien chemin du Roy**

Une signalisation adéquate pourrait diriger les intéressés sur le parcours patrimonial du chemin Royal et de l'avenue Royale. Le parcours historique du chemin du Roy ainsi rétabli passerait devant les maisons Crépault, Bélanger et Sanfaçon, tout en abandonnant la voie rapide aux automobilistes qui empruntent la rue Chabanel et le boulevard François-De Laval pour rejoindre le boulevard Sainte-Anne.

- **Mieux présenter les «entrées» de l'arrondissement historique et en faire le point de départ du parcours mère le plus ancien d'Amérique française (la route de la Nouvelle-France)**

Alors que l'arrondissement historique de Québec se distingue par une entrée monumentale et des éléments forts que sont les fortifications et la falaise en bordure de la basse ville, celui de Beauport ne bénéficie d'aucun point de repère significatif, si ce n'est, à l'est, du site de la chute Montmorency. Le point d'entrée le plus faible se situe à son extrémité ouest, secteur qui présente pourtant une importance historique indéniable. L'absence d'un élément signifiant le point d'entrée et la rupture causée par le boulevard François-de-Laval affaiblissent ce secteur et font que, pour nombre d'usagers, l'arrondissement historique de Beauport semble commencer au-delà du pont, à l'est de la rivière Beauport. Plusieurs moyens peuvent être pris pour faciliter le repérage et lier le secteur de Giffard (du Vieux-Moulin) au reste de l'arrondissement historique : signalisation, pavage, éclairage, mobilier urbain et aménagement paysager conséquent.

¹ Pour une liste exhaustive des artères d'intérêt patrimonial des anciens rangs de Beauport, consultez « *L'étude d'ensemble du patrimoine des secteurs St-Joseph, St-Michel et Ste-Thérèse : rapport de synthèse* », par Bergeron Gagnon inc., conseillers en patrimoine, pour la ville de Québec, mai 2002, 128 pages. Conclusion du rapport : « *Il est donc essentiel de sensibiliser les citoyens à l'ancienneté des rangs de Beauport et de les impliquer dans le processus de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Pour y arriver, on devrait produire des documents de sensibilisation, tout en encadrant les propriétaires lors des demandes de permis de construction. Aussi, le personnel de la ville devrait être mis à contribution pour mieux contrôler les demandes de permis (...), il est IMPÉRATIF que les autorités municipales se préoccupent aussi de ces artères anciennes qui présentent un intérêt historique indéniable et encore un bon potentiel de mise en valeur* ». (page 117).

- **Développer des outils de sensibilisation à la conservation du patrimoine**

Les habitations qui bordent le chemin Royal et l'avenue Royale constituent la « vitrine » de l'arrondissement de Beauport. Il serait utile de rafraîchir et de compléter l'information historique des inventaires existants. La synthèse de l'architecture reste encore à faire, car les inventaires réalisés à ce jour se limitent à l'identification, la photographie et l'énumération de quelques composantes extérieures, sans vraiment dégager les caractères généraux et spécifiques du patrimoine architectural de l'arrondissement, ni les situer dans un contexte historique. Une telle étude serait particulièrement utile en vue d'élaborer un *ABC de l'arrondissement historique de Beauport*.

Celui-ci pourrait décrire, entre autres :

- les éléments orographiques et les frontières naturelles,
- la localisation de l'arrondissement entre la ville (zone urbanisée) et les villages anciens de la côte de Beauport et celle de Beaupré,
- le mode de distribution des terres et les traces permanentes dans le paysage,
- le tracé des chemins et la formation des villages linéaires,
- les parcelles, le lotissement et le mode d'implantation sur les terrasses,
- les débuts d'une industrie artisanale, son essor au XIX^e siècle et son empreinte sur le territoire,
- l'architecture au fil des ans : volumétrie, toitures, ouvertures, matériaux, ornementation, etc.
- l'aménagement paysager,
- l'insertion et l'affichage en milieu ancien, etc.

- **Favoriser la fréquentation et diffuser la connaissance**

Divers instruments de diffusion ont été réalisés à partir des inventaires architecturaux existants : brochures et circuits patrimoniaux, dont les plus récents datent d'une dizaine d'années. Quelques maisons patrimoniales ont été nommées et des panneaux d'interprétation fournissent des informations sommaires sur un occupant et le mode de construction du bâtiment. Ces panneaux sont parfois enlevés selon l'humeur des propriétaires des lieux. De tels circuits facilitent la visite autonome et le repérage des bâtiments patrimoniaux. Nous devrions multiplier et généraliser l'érection de panneaux d'interprétation historiques et patrimoniaux sécuritaires ainsi que leur visibilité et leur accessibilité dans un lieu sécuritaire tel que, par exemple, contigu à une aire de repos (parfois, simplement un banc public).

- **Faciliter les parcours piétonniers et cyclables**

À l'exception du secteur de Beauport, le parcours linéaire de l'arrondissement historique, qui s'étend sur une longueur de plus de sept kilomètres, ne favorise pas de trajets en boucle. Divers parcours piétonniers ou cyclables peuvent être réalisés, mais ils sont rendus difficiles, voire dangereux, vu la circulation automobile intense sur l'avenue Royale. Ainsi, le vieux chemin de Beauport, marqué par ses dénivellations, sa sinuosité, des rues qui s'y raccordent obliquement et l'implantation particulière de ses habitations, est aujourd'hui la voie de transit d'automobilistes pressés, pour qui ces caractéristiques sont plutôt gênantes, voire détestables.

La réduction de la vitesse sur l'ancien chemin et la déviation des véhicules lourds (à l'exception des autobus) sur les voies rapides, construites dans cette intention, auraient un effet positif sur la mise en valeur et le caractère patrimonial de l'artère historique². Par ailleurs, l'avenue Royale constitue, aux risques et périls des usagers, une piste cyclable utilisée depuis déjà fort longtemps. Il serait impératif de concrétiser cet état de fait au plus vite afin d'une part, de favoriser l'utilisation de cette artère à des fins récréotouristiques et confirmer une situation de toute manière déjà imposée par les usagers.

D'autres part, favoriser la revitalisation et la fréquentation de la population à un des lieux culturels et récréatifs les plus significatifs de la région de Québec. Une boucle cyclable devra également être aménagée afin de faire connaître les attraits des rangs d'arrière-fiefs en lien avec le Chemin Royale (via la piste cyclable déjà existante sur l'avenue St-David par exemple et débouchant via le boulevard Rochette sur l'avenue St-Jean Baptiste à Courville pour rejoindre l'avenue Royale).

- **Instaurer une piste cyclable sur l'ensemble de l'avenue Royale.**

C'est un état de fait. Depuis longtemps, l'avenue Royale est utilisée par les piétons, les cyclistes, les véliplanchistes et autres modes de déplacement récréatifs. Pourtant, la densité et la vitesse de circulation des automobiles et des camions ne cessent d'augmenter. Ceci occasionne de nombreux problèmes de sécurité, d'achalandage et s'avère extrêmement néfaste aux tentatives de revitalisation et au développement récréotouristique.

² La déviation des véhicules lourds sur les voies rapides (autoroute de la Capitale et boulevard Sainte-Anne) compenserait, s'il se peut, les incidences négatives de leur construction sur la conservation du patrimoine.

- **Établir des aires de repos et d'interprétation à des fins récréotouristiques**

Tout comme pour les pistes cyclables, des aires de repos pourraient être réparties sur les parcours mères – au moins une par secteur ou ancien village ou rang d'arrière-fiefs – de manière à baliser les circuits, délimiter un espace sécuritaire permettant l'interprétation de certains éléments observables et stationner les véhicules afin de réaliser des parcours en boucle. Les places publiques et aires de dégagement des autobus devraient être réaménagées à cet effet.

Pour assurer une réussite à long terme, le réaménagement d'une artère structurante que constitue l'avenue Royale, elle doit aussi tenir compte et s'intégrer à ceux des autres secteurs faisant l'objet d'interventions à proximité, soit ceux de la Canardière et du secteur d'Estimauville, de la Baie de Beauport, du littoral est, de l'ancienne Cimenterie, du boulevard Ste-Anne et, bien entendu, le site de la redoute française et du quartier général de marquis de Montcalm et du général Wolfe (à Boischatel) et enfin, des sites reconnus comme la cathédrale de Ste-Anne-de-Beauport et le Mont-Ste-Anne ou de la Petite Ferme.

Inclure la totalité de l'avenue Royale (du quartier du Vieux-Moulin jusqu'à St-Joachim) comme secteur majeur d'intervention urbaine prioritaire à des fins récréotouristiques.

- **Assurer le développement récréotouristique et culturel**

L'avenue Royale est d'abord une artère résidentielle et un arrondissement historique et qu'elle ne devrait pas faire l'objet du même traitement qu'une artère essentiellement commerciale. Aussi, devrions-nous **miser sur l'aspect récréotouristique et le développement culturel.**

Pistes d'action proposées :

1. **Miser sur le développement culturel et le renforcement du milieu artistique comme moteur de revitalisation de l'avenue Royale (ateliers d'artistes, lieu de diffusion, boutiques artistiques, interprétation historique, etc.)**
2. **Préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine tout en utilisant cet héritage comme moteur de développement culturel et récréotouristique pour le futur arrondissement historique de la Côte de Beauport et celle de Beauport.**
3. **Soutenir l'animation urbaine et bonifier l'offre en tourisme culturel en misant sur son histoire, son statut de première zone d'établissement européenne (premières seigneuries, celle de Beauport fut fondée en 1634) et**

ses particularités culturelles (aménagement en dents de scie, origine de plus de deux millions et demie de québécois, premier rempart de la défense de Québec lors de trois invasions étrangères au fil des siècles (1691, 1759 et 1775), etc.). Pour une présentation d'un concept d'aménagement plus détaillé, consultez l'annexe 1.

- **Préserver la mémoire des lieux, des événements et des modes de vie**

L'arrondissement historique de Beauport et plus largement la Côte de Beauport et celle de Beaupré doivent leur existence à une occupation qui dépasse largement leur périmètre respectif. Pour la mémoire des lieux, des événements et des modes de vie, il est prioritaire d'identifier et de protéger les sites **HORS** arrondissement historique témoignant de l'histoire militaire de la côte, de même que les éléments rappelant son passé agricole et industriel, et surtout, de d'intervenir prioritairement pour la préservation des percées visuelles puisqu'ils ont été les facteurs mêmes du de l'établissement et du développement régional.

- **Identifier et protéger les sites témoignant de l'histoire militaire des côtes de Beauport et de Beaupré**

Le passé militaire de la côte de Beauport a une importance nationale. Il est capital, d'une part, de sauvegarder les vestiges du quartier général de Montcalm et ceux de la redoute d'où il pouvait observer tous les mouvements de l'ennemi sur le fleuve. D'autre part, le site de la redoute et du Q.G. du marquis de Montcalm doit faire l'objet d'une mise en valeur intégrée aux autres aménagements récréotouristiques des environs (baie de Beauport, Front fluvial est, avenue Royale, Parc de la rivière Beauport, etc.). À cet effet, nous déposons en **annexe 1** un mémoire sur le potentiel de développement **INTÉGRÉ** du site de la redoute et du quartier général du marquis de Montcalm. D'autres sites témoignent de l'occupation militaire française : le quartier général de Lévy : la maison Théophile Grenier, la bataille de Courville, les camps de retranchement français le long de la rive Ouest de la rivière Montmorency et plus particulièrement dans l'estuaire du lac Du Délaissé (camping municipal de Villeneuve) et bien sûr, le quartier général du Général Wolfe à Boischatel, sur la rive est de la rivière Montmorency.

Nous recommandons que des efforts et surtout des ressources soient consacrés à un aménagement INTÉGRÉ, la sauvegarde et la mise en valeur des sites témoignant de l'histoire militaire.

○ **L'importance de sauvegarder et mettre en valeur les bâtiments secondaires :**

Le passé rural de Beauport est à l'origine de son histoire. Plusieurs maisons de rang existent encore témoignant d'un mode de vie qui a disparu avec le développement des banlieues. La sauvegarde de ces habitations et des bâtiments agricoles sur les rangs Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Thérèse, qui ne sont protégés par aucune réglementation, sont fortement menacés. Les bâtiments secondaires partout dans l'arrondissement Beauport sont fortement menacés voire en voie de disparition, y compris même dans l'arrondissement historique. Il faudrait inventer de toute urgence des incitatifs pour préserver et mettre en valeur ces bâtiments si caractéristiques du paysage agricole de Beauport.

Il serait essentiel que l'on consacre des ressources pour préserver et mettre en valeur ce qu'on appelle les « *bâtiments secondaires* », omniprésents sur la Côte-de-Beaupré, mais de plus en plus rares à Beauport et, notamment, dans l'arrondissement historique.

Les bâtiments secondaires anciens (granges, laiteries, caveaux, étables, hangars, garages, etc. caractérisent bien la nature même des parcours mères dont ceux de l'avenue royale, Des Cascades et des anciens rangs. Malheureusement, faute d'appuis financiers et d'incitatifs pour préserver, restaurer et mettre en valeur ces bâtiments, ceux-ci sont trop souvent laissés à l'abandon jusqu'à leur démolition pour raison de sécurité.

Évidemment, les propriétaires n'investiront pas dans ces bâtiments sans un incitatif substantiel puisque sans grande valeur mobilière et sans grande possibilité de récupérer leur investissement. De plus, les propriétaires préfèrent de loin investir sur leur bâtiment principal pour lequel ils ont de bonnes chances de rentabiliser leur investissement et/ou profiter d'une amélioration de leur qualité de vie (cuisine, toilette, économie de chauffage, etc.).

La perte s'accélère depuis le début des années 1990. La pression immobilière conjuguée à l'absence de protection et d'incitatif ont fait disparaître plusieurs témoins du passé agricole et "*campagnard*" de l'avenue Royale, tout particulièrement dans les quartiers Villeneuve et Courville bien qu'il existe encore quelques bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial partout dans la partie Beauport et Bourg du Fargy. Plus la pression en faveur de l'urbanisation gagne l'ouest de la Côte-de-Beaupré, plus les bâtiments secondaires, caractéristique dominante d'une artère autrefois à vocation agricole,

disparaissent. Une situation d'urgence devrait nous inspirer. Le patrimoine rural, et notamment en milieu de plus en plus urbanisé comme sur la Côte nord-est de la région de Québec, constitue une ressource rare et en danger. À la cadence où on va, d'ici peu, les quelques spécimens qui resteront seront l'affaire de quelques nostalgiques soucieux de les sauvegarder. Notre patrimoine rural et nos paysages historiques finiront leur vie utile en centres d'interprétation, comme les animaux dans un zoo.

Nous demandons donc d'identifier, de protéger et de mettre en valeur par des incitatifs et des mesures réglementaires spécifiques les bâtiments secondaires anciens d'intérêt patrimonial.

Notre héritage architectural et paysager représente des valeurs liées au respect de nous-mêmes et du bien commun. Il devient urgent de mettre en place un train de mesures susceptibles de ralentir la banalisation des architectures et d'infléchir les choix individuels. Pour ce faire, divers moyens doivent être mis en place³ :

- 1. Offrir des services de consultation architecturale fiables et de qualité, gratuits ou à coût modique dans chaque municipalité ou MRC de la CMQ.**
- 2. Établir un processus de certification d'entrepreneurs qualifiés ou tout au moins un encadrement technique adéquat.**
- 3. Mettre en place des programmes de gel de taxes foncières pour les propriétaires qui respectent certains critères d'intervention.**
- 4. Accorder des subventions directes à la restauration et à la modernisation soignée, à partir d'un fonds régional alimenté par une dotation, des donations ou même, par une contribution annuelle des établissements hôteliers et touristiques comme cela se fait à Québec pour le financement de tout autre nature.**
- 5. Adapter les programmes existants ou à venir de rénovation et d'isolation résidentielles afin d'éviter que ne se reproduisent les ravages des dernières décennies en la matière.**
- 6. Instaurer à l'échelle de la CMQ des concours et des prix de mérite afin de stimuler l'intérêt et d'inscrire le respect de l'héritage architectural dans les pratiques usuelles.**

³ Pour une description plus exhaustive, consultez le projet de politique du patrimoine en annexe 2 du présent mémoire

7. **Et enfin, surtout, intervenir dans le domaine du zonage pour que soient reconnus les secteurs paysagers ou villageois les plus sensibles et les unités les plus caractérisées.**

Le passé rural de Beauport est à l'origine de son histoire. Plusieurs maisons villageoises existent encore témoignant d'un mode de vie qui a disparu avec le développement des banlieues. La sauvegarde de ces habitations et des bâtiments agricoles qui y sont associés tant dans l'arrondissement historique qu'aux rangs Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Thérèse, qui ne sont protégés par aucune réglementation, sont fortement menacés à court terme voire en voie de disparition, et ce même dans l'arrondissement historique. Il faut donc également mettre en place de toute urgence des incitatifs pour préserver et mettre en valeur ces bâtiments si caractéristiques du paysage agricole de Beauport. À titre d'exemple, mentionnons les granges Marcoux, Théophile Grenier, celle contiguë au site du Canac-Marquis coin avenue Royale et Labelle. Plusieurs bâtiments uniques témoins de l'installation des métiers et de l'agriculture beauportoise sont fortement menacés.

○ **Identifier et protéger les sites témoignant du passé industriel**

Bien que plusieurs édifices soient disparus ou n'aient laissé que des vestiges, l'histoire de la côte de Beauport repose sur les industries qui s'y sont implantées. Plusieurs moulins et bâtiments industriels ont été construits à l'extérieur de l'arrondissement historique de Beauport. Ils ont néanmoins permis d'assurer la subsistance de la population et ont même contribué au développement des villages le long de l'axe principal. L'histoire des industries à Beauport est un élément essentiel à toute interprétation. Quelques références subsistent tant bien que mal dont notamment les vestiges des Moulins Brown (rivière Beauport), Moulin Goulet (ruisseau du Moulin), la fameuse « dalle » à la hauteur de la rue St-Jean-Baptiste (quartier Villeneuve), la carrière St-Laurent et ses nombreux fossiles de l'ère précambrienne, les carrières artisanales à Giffard (dorénavant identifié quartier du Vieux-Moulin) et le long de l'avenue Royale, les vestiges d'un des premiers barrages hydroélectriques d'Amérique du Nord sur la rivière Montmorency, la maison Patterson-Tremblay, dernier témoin des maisons d'ouvriers travaillant dans les scieries du moulin Hall-Patterson (quartier Montmorency), la carrière de Ciment St-Laurent dans le quartier Villeneuve, pour laquelle un projet de mise en valeur et de renaturalisation est proposé par la Société des jardins retrouvés, etc.

Un grand nombre d'entre-deux sont sur le point de disparaître faute d'intérêt et surtout de volonté des pouvoirs publics de les préserver ou d'y appuyer les ressources locales plus limitées.

Nous recommandons que des efforts et surtout des ressources soient consacrés à leur reconnaissance, leur sauvegarde et leur mise en valeur, et ce, à court terme.

○ **Identifier, valoriser et surtout préserver les percées visuelles**

Il nous semble très important tant du point de vue de mise en valeur des propriétés ancestrales et du respect à octroyer à l'environnement culturel que constitue l'arrondissement historique, mais également de l'intérêt particulier manifesté par le tourisme, ce sont les percées visuelles.

Protéger les percées visuelles devrait permettre non seulement de découvrir les lieux et monuments publics d'envergure, mais également de **mettre en évidence les panoramas et les perspectives**. À l'exemple de Sillery, qui au milieu des années 1990, avait produit un inventaire des percées visuelles à protéger, nous bénéficions à Beauport de percées visuelles remarquables sur le fleuve et sur la baie de Beauport ou la ville de Québec. C'est une occasion de le protéger pour le profit tant des visiteurs occasionnels, des touristiques que des résidents. L'avenue Royale est construite en palier progressif pour culminer à près de 80 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Plusieurs grossistes en voyage programment le trajet de leurs autobus afin de faire bénéficier de ces percées visuelles. Les panoramas ne se limitent pas à la seule avenue Royale. Même le marquis de Montcalm l'a reconnu en 1759, en établissant son quartier général sur le coteau de Giffard d'où il pouvait surveiller les mouvements des bateaux et des troupes de l'armée anglaise. Et que dire du point de vue que nous réserve le promontoire du site de la maison Charles Drouin (intersection rue Cambrone et Seigneuriale près du boulevard de la Capitale, rang St-Joseph) ou encore celui du manoir Montmorency.

Lors des quelques démarches de sauvegarde de site et de maisons d'intérêt patrimonial entreprises par la SAHB, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a parfois évoqué l'intérêt et l'importance des percées visuelles comme facteur de valorisation des aires culturelles. Ce n'est pas peu signifiant tant s'en faut, car les percées visuelles, au-delà de leurs qualités esthétiques, mettent en contexte l'implantation d'un ou de plusieurs bâtiments, mais aussi et surtout, valorisent ces derniers.

Ainsi, qui voudrait réinvestir dans de vieux bâtiments sans y trouver en compensation un quelconque avantage. Les percées visuelles présentent donc un intérêt historique, mais également économique à maints égards. Bien sûr pour les propriétaires ! Toutefois, c'est souvent un facteur de localisation qui donne une plus-value à une propriété qui, bien souvent, est dévalorisée en

raison de son ancienneté et des contraintes inhérentes à sa localisation dans un arrondissement historique. Trop souvent au cours des dernières années, des promoteurs à la recherche de gain rapide, ont tenté d'enclaver littéralement, souvent avec un certain succès, les propriétés, mais également l'avenue Royale, en bouchant ni plus ni moins ces percées visuelles.

Pourtant, les visiteurs étrangers sont extrêmement nombreux à rechercher ces percées visuelles. Des centaines d'autobus de grossistes en voyage, de véhicules récréatifs, de cyclistes et de piétons, arrêtent tous les jours le long de l'avenue Royale à différent emplacement précisément pour permettre de bénéficier de ces percées visuelles remarquables (particulièrement à partir du quartier Villeneuve jusqu'au manoir Montmorency) qui s'avèrent de plus en plus menacées par les pressions en faveur de la densification de l'occupation du territoire.

Il s'agit là d'un apport économique non négligeable. La banalisation de l'aire culturelle et son enclavement ne profiteront qu'à un nombre limité d'intérêts particuliers alors que les inconvénients seront répartis parmi l'ensemble des résidents et l'industrie touristique locale. Dans le cadre de la démarche revitalisation de l'avenue royale, à laquelle la SAHB participe, la requalification de cette aire culturelle, de ses percées visuelles, de ses montées en terrasse, de ses quartiers distincts et de la morphologie du terrain ouvrant sur le fleuve font en sorte que l'avenue Royale et l'arrondissement historique se distinguent par le caractère unique de ses élévations en palier qui attire tant de visiteurs.

Nous demandons d'identifier, de reconnaître l'importance et la nature distinctive des percées visuelles, d'en effectuer l'inventaire, d'établir des règles permettant leur protection et leur mise en valeur.

- **Miser sur le développement durable et intégré des aires culturelles⁴**

La vision de la CMQ : « Les espaces naturels seront mis à profit pour créer des liens et améliorer les déplacements », ce qui favorisera l'aménagement de liens piétonniers et/ou cyclables qui traversent le territoire »

⁴ Les *aires culturelles* sont définies comme des zones, des quartiers, des îlots, des espaces naturels anciens d'intérêt patrimonial ou historique bénéficiant **ou non** d'un statut juridique ou d'un zonage particulier. Par exemple, le quartier Everell sur le boulevard. Ste-Anne, les bassins versants comme les rivières Beauport et Montmorency, les anciens rangs de Beauport ou l'avenue Royale à partir de Boischatel sont tous des aires culturelles de grandes importantes et caractéristiques des toutes premières implantations.

L'aménagement des parcs linéaires avec interprétation historique de la rivière Beauport et de la rivière Montmorency s'impose, notamment par des sentiers pédestres et d'interprétation reliant par le nord les deux principaux bassins versants à Beauport (activité écotouristique). De même, l'aménagement **INTÉGRÉ** du littoral est du fleuve avec l'arrondissement historique, par exemple en créant des boucles de pistes cyclables débouchant sur l'avenue Royale (par d'Estimauville, Mgr de Laval, Boul. des Chutes, quartier Montmorency). Toutefois, nous croyons particulièrement à l'importance d'une « vision » de l'aménagement considéré dans un ensemble, soit par quartiers ou aires culturelles et non pas à la pièce, sans tenir compte des contraintes ou des caractéristiques extérieures. **Une vision plus large des projets d'aménagement** permettrait d'augmenter les retombées de tels aménagements. À cet effet, nous vous invitons à considérer notre proposition d'aménagement **intégré** du quartier général et de la redoute du marquis de Montcalm en **annexe 1**.

○ **Mettre en valeur les paysages, reflets des collectivités**

La notion de paysage dépasse largement le visuel et l'esthétique. Le territoire devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent cette valeur. Ils expriment dans la reconnaissance de leur paysage leurs sensibilités et leur appartenance culturelle et territoriale. Ainsi, le paysage appartient au bien collectif, c'est pour cela que toute intervention doit s'arrimer à la culture et aux valeurs de la communauté. C'est donc collectivement que doivent être prises les orientations, choisis les lieux et les modes de valorisation du paysage. La démarche d'adoption d'une charte du paysage permet justement d'élaborer des projets économiquement viables qui prennent en compte les spécificités géographiques et culturelles du territoire. Les expériences menées de façon concluante dans différentes régions du Québec enrichissent le savoir-faire en matière de paysage.

La CMQ doit se doter d'outils fondés sur les caractères uniques du paysage. Notamment, des plans d'urbanisme renouvelé et des PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) adaptés à chaque zone ou quartier identifiés et qui protègent véritablement les paysages⁵.

⁵ Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le guide du paysage du Conseil du paysage québécois sur le site internet suivant : www.paysage.qc.ca.

○ **Prolonger certaines voies de circulation ?**

De fortes pressions sont exercées par les résidents des nouveaux quartiers situés au nord du boulevard de la Capitale afin d'augmenter les accès nord-sud et alléger l'affluence sur les artères existantes. Parmi ceux-ci, l'axe St-David-Mgr. de Laval a longtemps été considéré comme une alternative pour relier les banlieues nord au centre-ville de Québec. Il faudrait s'assurer qu'il n'y ait jamais plus dorénavant de telles intersections qui viennent détériorer l'environnement comme ce fût malheureusement le cas avec le boulevard Mgr. de Laval. D'éventuels nouveaux axes nord-sud ne doivent plus être imposés au détriment des vieux quartiers centraux.

Nous considérons ce genre d'orientation du développement comme extrêmement néfaste à la qualité de vie et à la préservation du vieux Beauport et aurait comme conséquence d'augmenter la pression en faveur de l'étalement urbain en plus d'être un élément important de perturbation et de déstructuration des vieux quartiers.

L'arrondissement historique tout comme les anciens rangs d'arrière-fief, sont déjà trop directement exposés par la détérioration de la qualité de l'air, la densité de circulation de transit (mouvement pendulaire) et la pollution par le bruit en raison de la dominance des vents de l'Ouest vers l'Est. La sécurité piétonne déjà très incertaine n'en sortirait certainement pas gagnante.

Il y a à peine 40 ans, le vieux Beauport ressemblait énormément à la Côte-de-Beaupré. Photos aériennes anciennes à l'appui, nous pouvions observer à perte de vue des champs cultivés avec uniquement l'avenue Royale, Seigneuriale et des Cascades au sud et quelques rangs (St-Joseph, St-Michel, Ste-Thérèse) au nord. Ne commettons pas l'erreur d'urbaniser la Côte-de-Beaupré de manière aussi débridée que celle de Beauport.

Conclusion

La richesse patrimoniale et historique de Beauport et de la Côte-de-Beaupré est tangible. Sa spécificité réside dans l'alignement quasi continu de maisons villageoises le long de ses parcours mères. L'importance et l'abondance du patrimoine bâti reposent sur l'agriculture et l'industrie et des percées visuelles qui ont favorisé le peuplement du territoire du XVII^e au XX^e siècle. L'historique de Beauport par exemple, est ainsi liée aux événements et aux activités qui se sont déroulées à l'extérieur de son périmètre, d'où la nécessité d'étendre la protection et la mise en valeur des lieux anciens à l'ensemble de la côte de Beauport, particulièrement dans les secteurs témoignant de l'histoire agricole et industrielle.

À l'époque de sa création et de son agrandissement, l'arrondissement Beauport était au centre des activités commerciales et institutionnelles de la localité et en soutien à celles de la vieille ville de Québec. Ce statut s'est considérablement altéré avec l'étalement progressif de la banlieue et l'installation des entreprises commerciales aux abords des voies plus rapides. Plutôt que de déplorer ce déplacement, pourquoi ne pas en tirer avantage et permettre aux parcours mères de retrouver un mode de circulation plus typique, correspondant à celui d'une zone d'intérêt culturel et historique ?

Une circulation ralentie, des aires de repos et des parcours protégés avec interprétation du patrimoine permettraient aux passants de connaître et d'apprécier ces aires d'intérêt culturel et historique. Même les résidants et les commerçants seraient gagnants, car il ne suffit pas que des voitures passent à toute vitesse : encore faut-il que les visiteurs et les clients aient le loisir de s'y arrêter. Créer un milieu de vie profitable passe nécessairement par la revitalisation et la réappropriation des quartiers anciens par la population au lieu d'en faire des zones sinistrées comme ce fut trop longtemps le cas de certains quartiers.

Bien sûr, la préservation historique et patrimoniale n'est pas sans contraintes pour ses résidants et ses visiteurs. Cependant, il est indispensable de conserver ces témoins de l'histoire en héritage aux générations futures.

Annexes

Annexe 1 : Une communauté plus saine et plus durable

Maintenir et améliorer un environnement de qualité et diminuer les contraintes anthropiques

- Une mise en valeur intégrée des aires culturelles majeures :
Étude de cas : le quartier général du marquis de Montcalm et de la redoute française, dans le quartier Giffard à Beauport.

oooOOOooo

Annexe 2 : Une communauté mieux aménagée

Les outils indispensables afin de soutenir la qualité de l'architecture et du design urbain des aires d'intérêt historique et patrimonial

- Mise sur pied d'un Conseil du patrimoine
- Instauration d'une politique du patrimoine

Annexe 1

Une communauté plus saine et plus durable

Une mise en valeur intégrée des aires culturelles majeures :

Étude de cas : le quartier général du marquis de Montcalm et de la redoute française, dans le quartier Giffard à Beauport.

un projet de



La Société d'art
et d'histoire de Beauport

Depuis 1983

*Dans le cadre d'un projet intégré d'aménagement pour commémorer les **Grandes Batailles de Beauport - premier rempart de la défense de Québec**, la Société d'art et d'histoire de Beauport propose de réaliser une mise en valeur historique et patrimoniale des sites du quartier général de Montcalm et de la redoute française. Ces sites sont situés entre l'avenue Royale à la hauteur des avenues Saint-Viateur et De Lisieux et de la rue Hardy à l'extrémité ouest du Bourg du Fargy (arrondissement Beauport). Ce projet est initié dans le cadre des célébrations du 400e anniversaire de la ville de Québec et du 375e anniversaire de Beauport.*

Le concept général

Les sites de la redoute et de la villa Montcalm s'avèrent une continuité logique pour les touristes s'intéressant à la culture et au patrimoine. En effet, ces sites font le lien, à mi-chemin, entre le parc commémoratif de Wolfe, qui se situe au parc de la chute Montmorency, et les fortifications du Vieux-Québec. L'importance des événements historiques qui s'y sont déroulés pendant plusieurs mois, lors de la guerre de la Conquête, mais également le riche héritage historique et patrimonial du quartier, en font des sites d'intérêt national. Par ailleurs, la situation géographique des sites fait en sorte qu'elle offre un panorama exceptionnel de la région immédiate de Québec et de ses environs. Notons, en outre, que les sites se situent tout près des hôtels et des motels desservant Beauport qui sont principalement concentrés sur le boulevard Sainte-Anne et de divers aménagements récréotouristiques déjà en place. Ces infrastructures accueillent des touristes en provenance d'une diversité de pays et, bien entendu, du reste du Québec comme de la région.

Ce lieu où se concentre l'activité touristique dans la région pourrait grandement bénéficier du développement d'un **second pôle touristique majeur à l'ouest de l'arrondissement historique afin de rééquilibrer l'affluence exclusive vers le site du parc des chutes Montmorency**. Ce pôle pourrait servir de base pour offrir une visite commentée de l'arrondissement historique (la route de la Nouvelle-France) à même les autobus des visiteurs au lieu d'être ignoré par les grossistes en voyage comme c'est souvent le cas actuellement.

➤ Un engouement croissant envers les sites historiques et patrimoniaux

De plus de plus de Québécois développent un intérêt croissant envers l'histoire et plus particulièrement à l'héritage collectif que représente le patrimoine bâti et les sites naturels à caractères historiques.

Six publications récentes témoignent de l'impact économique indubitable de ce secteur de plus en plus important au sein des industries culturelle et touristique.

La première réfère à une étude de Statistique Canada, la seconde est tirée des publications de Tourisme Québec, la troisième a été publiée en janvier 2002 par le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et enfin, les trois dernières proviennent d'études récentes de l'Organisation mondiale du Tourisme.

L'ensemble de ces données indique que le marché des **excursions à caractère historique et patrimonial est en nette progression** en comparaison avec d'autres activités de loisir culturel. Ainsi, Statistique Canada souligne que la visite de sites historiques et patrimoniaux a connu une **augmentation de participation** de loin supérieure à toutes autres activités culturelles (**30 % depuis 1996** comparativement à 4 % pour les activités de foires, festivals ou expositions et à une baisse de 18 % pour la visite d'un zoo ou de sites de cette nature)¹.

Entre 1994 et 1999, les données du MCCQ révèlent que la proportion de la population qui a effectué au moins une sortie sur un *site du patrimoine* au cours d'une année est passée de 32 % à **près de 39 %**, soit le même pourcentage que les musées, mais davantage que les bibliothèques publiques, les bars-spectacles, les galeries d'art, les salons de métiers d'art et les salons du livre². Si on élargit la notion de *site du patrimoine* aux lieux ne bénéficiant pas d'une reconnaissance ou d'un statut officiel, la proportion peut facilement passer à **plus d'une personne sur deux**.

De plus, le tourisme culturel est un marché en hausse selon Tourisme Québec. En effet, selon des études récentes, les familles et les personnes âgées sont de plus en plus attirées vers les parcs à thématique historique et les lieux nationaux.³ À cet égard, le vieillissement des populations de la plupart des pays industrialisés s'avère une tendance lourde favorisant ce type de tourisme dit « *culturel* » pour au moins les deux décennies à venir.

¹ Statistique Canada, Info-Voyage, *Participation des canadiens aux voyages à caractère culturel ou patrimonial au Canada* été 2001, vol. 19, no. 2 et vol.20, no.3.

² Ministère de la Culture et des Communications, *Chiffres à l'appui*, janvier 2002, 51 pages.

³ Tourisme Québec, "*Le tourisme gris : quand les enfants du baby boom prennent de l'âge*", Gouvernement du Québec, 2001, Bulletin touristique, p. 2, site internet .

➤ **Un intérêt accru du tourisme culturel et patrimonial à l'échelle internationale**

À l'échelle internationale, *une étude de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT-WTO)⁴ révèle non seulement un engouement de plus en plus grand à l'échelle planétaire à l'égard des sites patrimoniaux et le tourisme culturel (une progression de 15 % par année au cours de la dernière décennie) mais, en outre, cette progression s'accélère d'année en année. Une autre étude de l'OMT⁵ prévoit même que la demande touristique dans ce segment de marché triplera d'ici 2020 pour rejoindre plus de 1,5 milliard de touristes.*

Par ailleurs, l'Organisation mondiale du tourisme suggère l'adoption de stratégies d'actions afin de mieux gérer cet engouement⁶. Plusieurs de ces stratégies vont dans le même sens que la proposition de la Société d'art et d'histoire de Beauport.

Parmi celles-ci, l'OMT préconise notamment :

- **D'identifier de nouvelles attractions culturelles et les développer pour des visites touristiques** de telle sorte que la demande puisse être mieux répartie tout en réduisant la pression de l'affluence sur les sites déjà existants (par exemple : les sites du Vieux-Québec et des chutes Montmorency versus les sites de la redoute et du quartier général de Montcalm à L'est du Bourg du Fargy et la route de la Nouvelle-France dans l'arrondissement historique);
- Contrôler le flux de touristes en **mettant sur pied des itinéraires** pendant les périodes de pointe (la SAHB inaugure en 2003 des visites de sites et d'intérieurs anciens à Beauport);
- Concevoir des **services de navettes pour mieux gérer le flux de tourisme** (ex. : du Vieux-Québec jusqu'à L'est du Bourg du Fargy : moins de 10 minutes en autobus via l'autoroute Dufferin-Montmorency);
- **Décongestionner** les grands musées en construisant de plus petits centres d'interprétation avec des expositions originales **en dehors des centres-villes** ;
- **Construire des centres d'interprétation** bien équipés lesquels peuvent être utilisés comme « *outil de rétention* » pour mieux gérer l'afflux de visiteurs.

⁴ Organisation mondiale du tourisme, *Cultural heritage and tourism development*, december 2001, 216 pages. Site internet : <http://www.world-tourism.org/cgi-bin/infoshop.storefront>

⁵ Organisation mondiale du tourisme, *Tourism 2020 Vision - Global Forecast and Profiles of Market Segments*, october 2001, 139 pages. Même adresse internet déjà mentionnée.

⁶ OMT, op. cit., site internet: <http://www.world-tourism.org/isroot/wto/pdf/1240-1.pdf>

Les arguments militant en faveur de la mise en valeur

➤ *Intérêt historique et potentiel archéologique élevé*

Selon les cartes anciennes et les diverses études de potentiel, le sous-sol du secteur regorge de vestiges archéologiques. En outre, l'étude de potentiel archéologique effectuée par le Groupe de recherche en histoire du Québec GRHQR pour la municipalité de Beauport et le ministère de la Culture et des Communications du Québec indique que ce secteur a un niveau de potentiel élevé.⁷ De plus, tout comme la villa Montcalm, la redoute revêt une grande importance historique et symbolique⁸. Le site Villa Montcalm/redoute a joué un rôle crucial dans la guerre de la Conquête en étant, d'une part, le quartier général de Montcalm et de ses alliés et, d'autre part, un observatoire privilégié de toute la région ainsi qu'une position stratégique⁹.

La villa Montcalm possédait diverses dépendances et le secteur qu'elles occupaient est toujours boisé et n'a aucunement été bouleversé depuis la démolition de la maison. Il en serait de même pour la redoute. L'étude de potentiel archéologique du GRHQR fait aussi mention de divers bâtiments de ferme dont il pourrait subsister des vestiges, dont deux, entre autres, qui auraient pu servir de casernes pour les soldats de Montcalm.¹⁰

Par ailleurs, toujours selon l'étude du GRHQR, les ressources archéologiques de type agrodomestique de cette portion du quartier St-Ignace de Loyola revêtent une importance particulière de par leur ancienneté et leur rareté. Leur intérêt découle du fait que peu

⁷ Ville de Beauport, MCCQ et Groupe de recherches en histoire du Québec (GRHQR inc.), *Le potentiel archéologique d'une portion du quartier Giffard et du parc de la rivière Beauport*, février 2000, p.vi

⁸ "...le site revêt aussi une très grande valeur symbolique puisque la redoute a longtemps servi de point de repère ("Old French Fort") tel que le révèlent les cartes anciennes (ref. Sitwell, Maxwell) tandis que la villa Montcalm y figurait en tant que villa Mount Rose d'où Montcalm bénéficiait d'une vue imprenable sur le fleuve St-Laurent et la Rive-Sud qui lui permettait de surveiller l'ennemi. " GRHQR 2000, *Étude du potentiel archéologique de Giffard*, op. cit., pp.53-54

⁹ MCCQ et Ville de Beauport, *Giffard, un souvenir des jésuites*, 1994, pages 5-6. Lapierre, Laurier, 1759 : *La bataille du Canada*, Québec, 1990, 301 pages. Plusieurs événements qui s'y sont déroulés en 1759 tel que : le 28 juin, à 22h00, (Lapierre : p.65) Montcalm lance sa propre attaque. Le 5 juillet, le chancelier François-Marc-Antoine Le Mercier (responsable de parlementer avec l'ennemi) négoce à Beauport une trêve réclamée par les Anglais. (Lapierre : p.105). Le 9 juillet, les navires Anglais bombardent les positions françaises sur la côte de Beauport mais sans causer de dommage.. (Lapierre : p.118). Le 28 juillet vers minuit, attaque de radeaux incendiaires (brûlots) visant à détruire la flotte anglaise au mouillage en amont de Québec (Lapierre : pp.167-168). Le 12 septembre au soir, *des navires ennemis s'approchent de nouveau des rives de Beauport* (selon les cartes anciennes, cet endroit est presque vis-à-vis le coteau de Giffard) ; *mais cette fois c'est une feinte.*(cit. Giffard : Un souvenir des Jésuites, p.6). Lapierre mentionne dans son livre que **Montcalm a rédigé la reddition**, avant même d'avoir engagé la bataille, « dans son repaire de Beauport ».. .

¹⁰ idem. carte du potentiel archéologique

d'établissements à vocation agricole du XVIIe siècle furent analysés dans la région de Québec. Ces sites pourraient nous en apprendre davantage sur les modes de vie des gens, sur l'adaptation technique et générale face à leur nouveau milieu de vie en plus de nous procurer des informations concernant la culture matérielle et l'alimentation.¹¹ Une fouille archéologique, dans la portion du secteur étudié, permettrait d'obtenir des informations concernant les "*modes d'implantation des maisons et bâtiments de ferme, à la distribution spatiale de ceux-ci et à leur fonction. Les couches d'occupation pourraient fournir des données sur la culture matérielle des habitants des lieux. Par une fouille fine, il serait également possible d'apporter des précisions quant à l'agriculture et l'élevage exercé sur ces terres.*"¹² Nous pourrions ainsi parfaire nos connaissances sur les fonctions des bâtiments de ferme et les activités qui s'y déroulèrent tout en y développant un concept de mise en valeur complémentaire.

Sur le plan de l'architecture, la redoute Montcalm représente l'une des rares si ce n'est la **seule** fortification de campagne militaire de la **période française qui soit demeurée presque intacte**. De plus, elle est l'une des **seules qui demeurent accessibles à la recherche**. La redoute Montcalm n'a connu aucun remaniement sous l'occupation anglaise. Le site fut très rapidement abandonné et laissé sans occupation.

Enfin, tout récemment, en effectuant des repérages à partir des indications fournies par une personne ayant habitée la maison, on a mis à jour une entrée excavée et maçonnée rappelant une ancienne poudrière ou un tunnel pouvant, hypothétiquement rejoindre la redoute située plus haute¹³. Resterait à effectuer les investigations appropriées tout comme pour l'ensemble des sites de ce quartier.

➤ *Vestiges de la guerre : la redoute et les casernes*

Au nord du centre Cinquième Saison, situé au bout de la rue Saint-Viateur, se trouvent les vestiges d'une importante redoute datant de la guerre de la Conquête de 1759. La redoute apparaît sur plusieurs cartes et plans anglais sous la désignation de « Old French Fort ». En forme de losange¹⁴ composé probablement de levées de terre retenues par des pieux, la redoute pourrait être très bien conservée. Les vestiges pourront aider à une meilleure compréhension des modes de construction de campagne des ouvrages de terre qui ont rarement fait l'objet d'étude archéologique.

¹¹ *ibid.* p.32-33

¹² GRHQ 2000 (potentiel de Giffard), *op.cit.*, p.43

¹³ Photos des artefacts ainsi que la transcription d'extraits d'un vidéo d'un des derniers résidents ayant habité la maison Montcalm disponibles aux archives de la SAHB.

¹⁴ Cartes et photos aériennes disponible aux archives de la SAHB

Vestige de la guerre de 1759, lieu d'observation et de retranchement de Montcalm pendant l'été 1759, ce site revêt donc une **dimension et un intérêt national**. Quant aux casernes militaires, à notre connaissance, une seule subsiste. Il s'agit de la maison Thomas Parent.¹⁵ N'ayant pas d'informations précises sur les autres casernes, on pourrait croire que ces dernières auraient pu être des bâtiments de ferme ou des habitations aujourd'hui en partie détruites.

Le site de la redoute, en association avec la Villa Montcalm, témoigne de l'**immense valeur historique pour Québec et pour tout le pays**. Première défense contre les multiples tentatives d'invasion et dernier bastion de Montcalm advenant une défaite aux mains des Anglais, il fut un point d'appui pour les partis français et un point de rassemblement des ressources militaires et des troupes françaises.

➤ Plusieurs artefacts retrouvés

Plusieurs artefacts furent trouvés par les résidants du secteur. Mentionnons un **canon d'appel**¹⁶, **des pièces d'armes, des canons, des boulets de canon, des épées, des sabres et des ossements humains**¹⁷. Ces trouvailles furent confirmées par des descendants de la famille Parent qui possèdent une partie de la collection de François Parent. Les photos de ces objets sont disponibles aux archives de la SAHB. Lors de la réfection des fondations de la maison Parent, **des pièces de monnaie** datant du Régime-français furent également mises à jour.

➤ Occupation amérindienne présumée

Selon la carte de potentiel archéologique du GRHQR (2000), le secteur de la villa Montcalm et de la redoute aurait un potentiel moyen pour ce qui est d'une occupation amérindienne. En effet, la proximité de la rivière Beauport permet de supposer que des campements y ont peut-être été établis.¹⁸ Cependant, aucun site n'est connu faute d'investigation approfondie. Si nous considérons le contexte de localisation des sites amérindiens énumérés dans l'étude de potentiel archéologique¹⁹, on peut constater que le littoral de Beauport correspond en plusieurs points aux caractéristiques du littoral du Cap Tourmente où sur les 108 sites identifiés de la région, 32 s'y retrouvent.

¹⁵ J.-D. Thériault, *Étude de potentiel archéologique*, mémoire présenté au C.A. de la SAHB, 1995, p.37, tiré du livre *Les Ranvoyzé-Rousseau : correspondance d'une famille de Québec* de Lyse Saint-Hilaire, J.-D. Thériault p.31

¹⁶ communication avec des représentants de la famille Parent. (photos disponibles).

¹⁷ Étude de potentialité archéologique, de J.-D. Thériault (1995) p.23, tiré de *Musiciens et Paysans* p.416 de Albertine Marcoux, 1957 (photos disponibles).

¹⁸ GRHQR 2000 (étude du potentiel amérindien), op. cit., p.54

¹⁹ GRHQR 2000 (potentiel de Giffard), op. cit., p.24

Pour ce qui est du secteur bornant l'estuaire de la Baie de Beauport, l'autoroute Dufferin-Montmorency a sûrement détruit une bonne partie de ces sites d'établissement. Par contre, il est probable de trouver un ou des sites dans des zones plus ou moins intactes comme les rives de la rivière Beauport et sur l'une ou l'autre des terrasses de la Villa jusqu'à la redoute. Il se pourrait également qu'une zone "défrichée par les Amérindiens soit peut-être à l'origine de la colonie agricole de Giffard, située du côté est de la rivière Beauport."²⁰ soit à proximité du site retenant notre attention.

²⁰ GRHQR 2000 (potentiel de Giffard), op. cit., p.24

Pierre d'assise de la revitalisation de l'avenue Royale

La première phase du projet de revitalisation de l'avenue Royale vise de manière plus ciblée le secteur du bourg du Fargy. La vision et le plan d'action ont été définis par des groupes de travail constitués d'intervenants du milieu et validés par le grand Comité de revitalisation. L'élaboration du plan d'action est le résultat d'une démarche qui a permis de prendre en compte les préoccupations des gens du milieu par le biais de rencontres publiques et de sondages. La mise en œuvre du plan d'action se fera de façon continue en fonction des priorités définies. Cette démarche, qui est coordonnée par un chargé de projet, est assurée par trois groupes de travail auxquels participe la SAHB.

Parmi les orientations et objectifs de revitalisation pour le vieux Bourg, le *groupe de travail sur le développement économique* a retenu « *comme projet structurant pour le secteur d'appuyer le projet de mise en valeur d'un parc d'interprétation de la villa et de la redoute de Montcalm et s'est engagé à collaborer à la définition et à la mise en place d'un plan d'action favorisant la vocation récréotouristique, culturelle et didactique du site* »²¹. Les intervenants socio-économiques membres du comité pour la vitalité de l'avenue Royale reconnaissent que la sauvegarde et la mise en valeur du site de la redoute et de la villa du marquis de Montcalm constituent, avec le recyclage du vieux couvent de Beauport, l'une des pierres d'assise de la revitalisation de l'avenue Royale²².

Notre proposition : un aménagement récréotouristique intégré

Nous sommes d'avis que le projet de parc récréotouristique pourrait être avantageux en terme économique, social, culturel et environnemental. Nous croyons qu'une vision globale de l'aménagement du littoral du fleuve, telle que proposée par plusieurs instances, dont notamment la Commission de la capitale nationale et la municipalité de Québec²³, s'intègre bien dans la proposition actuelle. Cette vision intégrée pourrait aider à faire des choix judicieux et concertés pour rassembler l'ensemble des intervenants (culturels, touristiques, économiques, en urbanisme et politiques).

²¹ Comité pour la vitalité de l'avenue Royale, Revitalisation de l'avenue Royale : Beauport : Plan d'action pour le secteur du vieux Bourg, novembre 2003, page 27.

²² Déclaration du président de l'arrondissement de Beauport, M. Jacques Langlois, lors du dépôt du plan d'action par le comité de vitalisation de l'avenue Royale en présence des représentants du Conseil beauportois de la culture et du CLD de Québec, restaurant le Phénix, le mardi 2 décembre 2003.

²³ Journal Le Soleil du 21 août 2002, page 1A : « (...), l'axe entre la Baie de Beauport et la chute Montmorency permettra d'accéder au fleuve, comme entend le faire la Ville tout au long de ce développement récréotouristique majeur qui compte déjà sur une piste cyclable très empruntée. Signe du sérieux de ses intentions, Québec a investi 200,000\$ dans les infrastructures de la plage de Beauport (...), De fait, les fonctionnaires travaillent déjà au plan de développement et s'asseoiront d'ici une couple de semaines avec les représentants de la Commission de la capitale nationale afin que cette portion de littoral s'intègre dans la volonté de redonner aux Québécois l'accès au fleuve. (...), Il faudrait faire preuve d'imagination pour désenclaver ce secteur, dit M. Claude Larose ».

L'objectif est de sauvegarder et de mettre en valeur ses usages stratégiques passés, surtout sur le plan militaire, ainsi que de préserver les éléments naturels et les paysages, faire découvrir aux citoyens comme aux touristes des sites historiques d'importance au cœur d'un quartier patrimonial parmi les plus anciens d'Amérique.

À cet égard, le **réaménagement éventuel du littoral nord-est du fleuve** jusqu'aux chutes Montmorency, tel que proposé par les autorités municipales de la ville de Québec, s'intègre bien en raison d'une infrastructure de parcs et de pistes cyclables déjà aménagés à cette hauteur, des deux côtés de l'autoroute Dufferin-Montmorency, et se prolongeant le long de la rivière Beauport jusqu'au pied du site du Q.G. de Montcalm (à peine à un kilomètre du littoral). Éventuellement, la piste cyclable et le sentier pédestre de la rivière Beauport pourraient très facilement se prolonger du côté ouest de la carrière²⁴. De plus, cette piste cyclable est reliée au réseau de la route verte et à l'ensemble du réseau de pistes cyclables de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux installations récréatives de la baie de Beauport.

➤ Un centre d'interprétation

Dans le cas du site historique, **nous recommandons la création d'un centre d'interprétation et de documentation *in situ*** (sur le site) sur ce type de fortifications, sur la guerre de «Sept ans», sur les miliciens en Nouvelle-France et sur leurs implications sur la Côte de Beauport. Dans le même esprit, pour le site de la Villa Montcalm et de la redoute Montcalm, nous recommandons d'adjoindre à un centre d'interprétation plusieurs autres volets : l'histoire de la rivière Beauport (lieu d'implantation de divers moulins industriels), l'interprétation des guerres et des batailles dont le quartier a été témoin privilégié, l'histoire de la famille Parent, les métiers de la pierre (carrière, chaux), l'histoire de Beauport et l'interprétation des battures de Beauport et du fleuve dans le développement de l'agglomération de Québec. Enfin, on pourrait également y implanter définitivement le bureau d'information touristique ou une antenne, en plus d'y créer un espace pour l'observation et un centre d'interprétation archéologique.²⁵ Bien sûr, ces thèmes viennent en appui au **thème principal qui consiste en un parc thématique portant sur les grandes batailles de la Côte de Beauport.**

²⁴ Notons que dans le plan d'urbanisme de Beauport de 1996, on mentionne que la carrière est zonée parc récréatif, ce qui permettrait très bien de s'intégrer dans le futur cadre d'aménagement récréotouristique.

²⁵ Carl Lavoie, op.cit.

Notre vision : le « *parc des champs de batailles* » de Beauport

Tranquillité, environnement stable et sain, un aménagement conséquent sont des conditions sine qua non pour réaliser cette mise en valeur et être susceptible d'obtenir l'attention et la fréquentation espérée de la part de l'immense potentiel touristique que revêt ces sites d'intérêt national. En complémentarité avec le projet de mise en valeur du littoral en 2008, nous croyons que ce projet majeur et structurant à divers égards se compare avantageusement, toute proportion gardée, à celui qu'a été les plaines d'Abraham pour le 300^e anniversaire de la fondation de Québec au début du siècle dernier.

À bien plus petite échelle, c'est un peu un « *parc des champs de batailles de Beauport* »²⁶ que nous proposons d'inaugurer à l'occasion des célébrations du **400^e anniversaire de Québec** qui coïncident d'ailleurs avec le **375^e anniversaire de Beauport**, sous le thème : « Beauport, *premier rempart à la défense de Québec* ».

Le cadre de réalisation

La mise en œuvre d'un tel projet se doit d'être amorcé assez tôt par la **réalisation d'une étude de faisabilité** qui poserait les jalons susceptibles de servir de base à la réalisation du parc proprement dite, selon un budget et un échéancier qui restent à déterminer avec, comme date butoir, la réalisation du projet pour les festivités entourant le 400^e anniversaire de la ville de Québec et le 375^e anniversaire de Beauport.

²⁶ Notamment, les invasions successives au cours des périodes : **1634-40** : les incursions iroquoiennes, **1690** : l'invasion américaine de Phipps, **1759** : l'invasion anglaise prélude à la conquête, **1775-76** : l'invasion des royalistes américains

Annexe 2 : Une communauté mieux aménagée

Promouvoir la qualité de l'architecture et du design urbain

Cet objectif est fort important dans les quartiers historiques qui bénéficient de caractéristiques généralement uniques et spécifiques. Nous croyons qu'un effort particulier doit être fait pour baliser davantage les interventions tant à Beauport que sur la Côte-de-Beaupré. La procédure actuelle, par l'intermédiaire de la commission d'urbanisme et de conservation de la ville de Québec laisse beaucoup à désirer. De nombreuses interventions, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de constructions neuves, s'avèrent inappropriées, voire même néfastes à l'effort de requalification et de revitalisation.

Des outils de gestion plus cohérents favorisant spécifiquement les préoccupations d'intégration, de qualité des matériaux et du design des bâtiments permettraient peut-être d'éviter l'insertion de bâtis comme ceux que l'on rencontre dans les nouveaux quartiers (clin de PVC, cottages modernes, colonnes grecques !!!, etc. côtoyant des joyaux du 19^{ième} siècle ?). Il est tout à fait inadmissible que les interventions dans un arrondissement historique ne fassent pas l'objet de plus de rigueur que ce qui prévaut dans un développement domiciliaire des banlieues-dortoirs.

Pistes d'action proposées

Il serait nécessaire d'instaurer sur l'ensemble des aires d'intérêt culturel des PIIA afin de protéger le patrimoine bâti significatif (notamment dans les anciens rangs et rues attenantes ainsi que les vieux quartiers centraux de Giffard (devenu depuis la fusion avec l'ancienne ville de Québec, le quartier du Vieux-Moulin), Montmorency, Everell, rue du petit village, ave. du vieux moulin et les rues attenantes et bien entendu sur l'ensemble de l'avenue Royale.

Enfin, outre les outils de gestion, nous croyons également à l'importance de se donner des organismes de gestion plus décentralisés (CCU-patrimoine) reflétant davantage les préoccupations du milieu et plus au fait des contraintes et des caractéristiques propres d'un quartier évitant ainsi, comme nous l'avons maintes fois constaté, d'effectuer des interventions inappropriées ou ne respectant pas les caractéristiques distinctives d'un quartier. À cet effet, nous demandons l'instauration de mécanismes supramunicipaux en matière de politique sur le patrimoine et de la mise sur pied d'un organisme imputable : la constitution d'un Conseil du patrimoine et ses mandats.

Une politique du patrimoine et un conseil du patrimoine doivent faire partie des pistes d'action **prioritaires** d'une vision stratégique en matière d'aménagement et de développement

- **Mise sur pied d'un Conseil du patrimoine**
- **Instauration d'une politique du patrimoine**

Ces deux outils de gestion font l'objet d'une demande pressante par la plupart des organismes du milieu historique et patrimonial. Nous vous invitons à consulter les mémoires des intervenants en question dont notamment celui de la Société d'art et d'histoire et celui du Conseil des monuments et sites du Québec. Ce qui suit ne constitue qu'un extrait du mémoire patrimoine-histoire de la SAHB déposé en décembre 2002 lors des consultations publiques de la ville de Québec sur son avant-projet de politique culturelle¹.

Il s'agit ici de faire en sorte que la population et le milieu culturel puissent se repérer dans la nouvelle organisation et avoir un accès facilité aux ressources municipales. Parent pauvre de la culture, le patrimoine ne vote pas, ne revendique pas et n'émeut que rarement les médias ou la population sauf lorsqu'il s'agit de sites vedettes ou bénéficiant d'une visibilité acquise... et encore.

Lorsque vient le moment de « sauver un de ces héritages en péril », les comités de citoyens se trouvent très démunis et reçoivent que bien peu d'aide de la part des autorités « responsables » plus enclines à décourager ces « empêcheurs de tourner en rond » qu'à leur faciliter l'accès aux ressources et aux expertises dont ils ont besoin. Bien sûr, certaines instances privées ou publiques existent comme le Conseil des monuments et sites ou la Commission des biens culturels, mais en bout de ligne, c'est la mobilisation et l'information qui font souvent la différence. Trop souvent, à bout de ressources ou de guerre lasse, plusieurs comités de citoyens abandonnent sans avoir obtenu les résultats escomptés et s'ensuit la perte d'un héritage supplémentaire de la mémoire collective.

¹ Site internet de la ville de Québec, consultation publique sur la politique culturelle.
<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/presentation.shtml>

○ Pourquoi un Conseil du patrimoine ?

Avant tout, précisons qu'il ne s'agit pas ici de le substituer à un quelconque organisme ou service existant de la municipalité. L'objectif est précisément d'arrimer les ressources et d'assurer la concertation entre les nombreuses instances municipales, para municipales et supramunicipale avec les besoins du milieu et des divers groupes de citoyens qui réclament des actions ainsi qu'une plus grande transparence de l'intervention municipale en cette matière.

Actuellement, il est particulièrement difficile d'intervenir et d'obtenir l'écoute et l'aide nécessaires dans des dossiers de conservation et de préservation du patrimoine. Cette situation est causée principalement par la dispersion des responsabilités entre plusieurs services et organismes : urbanisme, culture, développement économique et touristique, délégation aux arrondissements et à la Commission de la capitale nationale. En effet, cet « éclatement » (« l'émiettement » comme le qualifie si judicieusement M. L'Allier, président de la CMQ, lors de la présentation du mémoire de la ville de Québec en février 2000 au Groupe Conseil Arpin sur la politique québécoise du patrimoine²) rend les résultats escomptés des interventions et de la sensibilisation auprès de l'appareil administratif, si ce n'est fastidieux, pour le moins inefficaces.

Cet éclatement est encore plus manifeste lorsqu'on considère qu'une bonne partie des interventions en matière de conservation échappe à la Commission d'urbanisme et de conservation puisque hors de sa juridiction. Par exemple, près de la moitié des bâtis et sites d'intérêt patrimoniaux à Beauport se retrouve en dehors de l'arrondissement historique et donc échappe à tout encadrement en cette matière. De plus, peu d'information et d'études d'ensemble existent couvrant les zones d'intérêt patrimonial hors des arrondissements historiques. Également, aucun moyen n'existe pour protéger, baliser ou mettre en valeur notre héritage collectif en dehors des aires d'intérêt culturel reconnues. Cette séparation au niveau administratif entre les dossiers d'aménagement du territoire, du développement économique et touristique et la diffusion culturelle (le loisir, la recherche, la sensibilisation, l'éducation, etc.) a comme conséquence non seulement d'être coûteuse en matière de ressources disponibles, mais aussi, de constituer un frein à la concertation et à la prise en charge par le milieu (citoyens et organismes) de la préservation et de la mise en valeur de notre héritage collectif.

Les multiples dimensions de la « chose patrimoniale », tout aussi importantes les unes que les autres, nécessitent qu'on privilégie une approche globale de la gestion du patrimoine. L'absence de coordination, de concertation et de transparence de l'appareil administratif rend la gestion du patrimoine parfois erratique et incohérente. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de concevoir une instance qui adopte une telle approche.

² Groupe-Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé, proposition pour une politique du patrimoine culturel*, Roland Arpin, président, novembre 2000. Site internet : <http://www.politique-patrimoine.org/html/memoires.html> - mémoire de la ville de Québec

La SAHB demande la mise sur pied d'un Conseil du patrimoine afin ;

1. de **coordonner les actions en patrimoine** des diverses instances municipales (dont l'Office du tourisme et des congrès) et provinciales (la Commission et le bureau de la capitale nationale) sur le territoire de la CMQ;
2. de **faciliter les relations** entre la municipalité et les groupes, les organismes du milieu et les citoyens, notamment en jouant en quelque sorte le rôle **d'Ombudsman du patrimoine**;
3. garantir la **représentation et la contribution** des organismes du milieu (notamment, les sociétés historiques et de sensibilisation au patrimoine);et
4. offrir une expertise-conseil **indépendante et transparente** auprès de tous les intervenants.

Le conseil du patrimoine serait là pour prendre fait et cause en faveur du patrimoine. Le Conseil du patrimoine doit avoir un *préjugé favorable* à l'égard du patrimoine. Il pourrait bien sûr appuyer les initiatives locales, les guider et les conseiller face aux méandres et à la bureaucratie des divers paliers gouvernementaux. Entre autres choses, le Conseil pourrait également porter une attention particulière à la mise en opération de l'intervention en patrimoine et effectuer la concertation nécessaire.

Pistes d'action proposées

Ce Conseil du patrimoine ne doit pas demeurer simplement consultatif, comme c'est malheureusement le cas pour la politique culturelle de Montréal³. Nous croyons qu'il est **essentiel que le Conseil dispose de véritables moyens d'intervention** dont notamment, les pouvoirs :

1. de **décréter des moratoires** en matière de construction ou de démolition;
2. d'imposer la **citation ou l'expropriation** ou de recommander au Conseil de ville ou à la MRC de le faire;

³ Voir à ce propos : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/culture/culture.htm>

3. de gérer un processus **d'audience publique** à la demande des citoyens ou des organismes qui en font la demande;
4. d'administrer un **fonds du patrimoine** en étroite concertation avec les organismes du milieu;
5. de décerner annuellement divers **prix d'excellence en matière patrimoniale** afin de sensibiliser et inciter les citoyens et les entreprises à prendre en compte l'intérêt du patrimoine;
6. de signifier des **amendes et des pénalités** sévères aux contrevenants et **assurer la vigile** en matière de préservation et de mise en valeur;
7. d'arrimer l'éventuelle politique du patrimoine à la réalisation cohérente et unifiée des actions dans les divers domaines s'y rattachant. (inventaires, protection, réglementations, mise en valeur, sensibilisation, création et gestion d'un fonds du patrimoine, création et gestion de prix d'excellence, etc.);
8. de conseiller et donner son avis afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, archéologique, archivistique, naturel, historique, paysager incluant les percées visuelles ainsi que concernant d'éventuelles nouvelles insertions;
9. de fournir **de sa propre initiative** ou à la demande de la CMQ, d'un Conseil municipal, d'une MRC ou d'un Comité exécutif, d'un Conseil d'arrondissement ou des services municipaux, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
10. de solliciter des opinions, recevoir et entendre des représentations de toute personne ou groupe de personnes sur les questions relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel, archéologique, archivistique, historique, paysager incluant les percées visuelles ainsi que concernant d'éventuelles nouvelles insertions;
11. de recommander aux Conseils municipaux et aux MRC des études et des recherches relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (**études d'ensemble ou particulières**);
12. de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la ville **en concertation avec les organismes représentatifs du milieu**;
13. d'initier et de sensibiliser la population au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques et éducatifs, et enfin,
14. de développer des outils de médiation, de concertation et de communication alliés à une planification de long terme afin de faciliter la concertation et le partenariat entre d'une part, les services municipaux et, d'autre part, les milieux intéressés au patrimoine incluant la population directement concernée.

○ Instaurer une politique du patrimoine

*Nous avons voulu ici énumérer une liste succincte des actions prioritaires à entreprendre dans le cadre d'une **Politique du patrimoine**. Vous voudrez bien noter que ce qui suit devrait, à notre point de vue, se retrouver dans un plan d'action d'une éventuelle politique du patrimoine et ne peut constituer qu'une réflexion préliminaire à l'élaboration d'un tel plan d'action.*

Pistes d'action proposées

Nous croyons que la politique culturelle doit inscrire dès maintenant dans un plan d'action, les mesures et les engagements qu'elle souhaite mener au cours d'un avenir défini. Toutefois, comme plusieurs éléments ne relèvent pas de la Direction de la culture, nous demandons que l'ensemble des actions à mettre en œuvre soit énoncé dans le cadre d'une politique spécifique du patrimoine comme d'ailleurs d'autres municipalités s'apprentent à le faire ou l'on déjà réalisée (comme Rivière-du-Loup ou Montréal).

En préambule à ce plan d'action, la SAHB propose que la CMQ :

- Actualise ses cadres d'interventions en matière culturelle et urbanistique en se dotant d'un plan d'aménagement et d'une réglementation adaptée à l'envergure et à la diversité de son immense inventaire patrimonial naturel, archéologique et bâti.
- Redéfinisse ses règles de partenariat en incluant directement dans le processus décisionnel des représentants des organismes du milieu et bénéficiant de points de vue et d'expériences différents, afin d'éviter de détruire ou de détériorer davantage l'héritage patrimonial par des interventions inappropriées en raison de la méconnaissance des milieux de vie.
- Élabore une programmation détaillée que nous regroupons en quatre étapes :
 1. Constituer ou compléter l'inventaire exhaustif du patrimoine bâti, archéologique et naturel, notamment hors arrondissement historique (ex. : quartier Everell, anciens rangs de Beauport, rue du petit village, redoute et villa Montcalm, Moulin Goulet, Camps de retranchement du lac du Délaissé, quartier Montmorency, etc.)
 2. Se doter de règles et de balises réglementaires (PIIA, règlement d'urbanisme, etc.) ainsi que d'une instance de gestion spécialisée (CCU en patrimoine) constituée également de représentants du milieu culturel (organismes et représentants du

milieu de l'histoire, du patrimoine ou environnementaux) et de professionnels (historiens, architectes, archéologues, économistes, etc.).

3. Créer un Fonds du patrimoine afin d'assurer un financement complémentaire et adéquat ainsi que de favoriser la sensibilisation des citoyens et inciter ceux-ci à investir. Ce fonds pourrait être financé soit par une taxe spéciale sur les permis de construction (à l'exemple de la taxe de 1 % des chambres d'hôtel pour financer la promotion touristique) ou encore par une déduction fiscale (sur la taxe foncière) pour don de charité. Ce fonds pourrait servir tant à l'éducation et à la sensibilisation du public (notamment les propriétaires de patrimoine) qu'à la conservation et la mise en valeur (Ex. : un concours sur la rénovation de biens patrimoniaux).
4. Mettre en place un outil de concertation, de coordination, de consultation et d'interventions efficaces, soit un Conseil du patrimoine.

Puisque la gestion du patrimoine culturel est un projet de développement collectif, nous demandons également la mise en place d'un partenariat avec les acteurs du patrimoine d'une part, et l'ensemble des citoyens d'autre part, afin de concevoir et réaliser une politique du patrimoine qui jouera un rôle de catalyseur et de pierre d'assise en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Comme toute politique exige une instance pour que ce cadre d'intervention puisse servir à bon escient et dans toute sa plénitude, il est indispensable d'instaurer, par règlement municipal (comme d'ailleurs c'est le cas dans le cadre de la politique culturelle à Montréal), une instance qui jouera un rôle de chef de file en cette matière. Nous croyons indispensable la création d'un **Conseil du patrimoine** qui puisse réconcilier les intérêts divergents, représenter adéquatement l'intérêt patrimonial, recevoir et entendre les représentations, donner des avis, solliciter des opinions, entreprendre des représentations et initier les citoyens au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils de pédagogie.

En matière budgétaire, cette « *politique du patrimoine* », n'aura qu'un impact limité puisqu'il s'agit de se doter d'un cadre d'intervention et d'outils de gestion du patrimoine. Ceux-ci seraient gérés par des instances dont les ressources sont déjà en partie disponibles tant dans le milieu qu'au sein des municipalités de la CMQ. Seul le fonds du patrimoine exigerait certains efforts fiscaux et budgétaires de la part des membres de la CMQ afin de lui octroyer les moyens de ses ambitions.